

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 15 janvier 2010**

**INFRASTRUCTURE –AMENAGEMENT -SECURITE**

**Aménagement des espaces publics de Coutretôt**

- Aménagement de la placette  
Travaux de voirie (amélioration de la placette destinée au stationnement)  
Amélioration du cadre de vie (aménagement paysager de la placette)

Le Conseil Municipal, après délibération :

- sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre du FDAIC (Fonds Départemental d'Aides aux Communes),
- sollicite l'aide du Syndicat Départemental d'Energie pour les travaux d'extension du réseau d'éclairage public,
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DGE (Dotation Globale d'Equipement)
- s'engage à commencer les travaux dès le printemps 2010, après l'accord des subventions.

**Aménagement de la Valinière**

Vu l'étude préalable réalisée en 2008 pour l'aménagement d'un lotissement à caractère rural et d'un espace public destiné à la gestion des eaux pluviales et à la promenade,

Vu le projet de travaux envisagés pour recueillir les eaux pluviales du bassin versant du secteur de Saint-Serge/La Valinière avant de réaliser un lotissement communal,

Vu l'estimation prévisionnelle relative aux travaux « hydraulique agricole et bassins de rétention »

Vu l'avis technique, en cours, des services départementaux, pour ces travaux,

Vu le souhait de lancer une première tranche de travaux en 2010,

Considérant que ces travaux sont éligibles à l'aide du Conseil Général au titre des travaux de voirie,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- approuve le projet relatif à la 1ère tranche des travaux sur le secteur de Saint-Serge - La Valinière (création de fossés, noues et bassins de rétention avec plantations).
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre du FDAIC (Fonds Départemental d'Aides aux Communes),

## **ENTRETIEN – SALUBRITE - ENVIRONNEMENT**

### **Travaux de voirie communale**

Vu la décision de réaliser des travaux sur une nouvelle partie du chemin de Saint-Serge au chemin du Chêne (réseaux d'évacuation d'eaux pluviales) et à Chainville (réparation de trottoir),

Le Conseil Municipal, après délibération :

- approuve le projet
- sollicite une subvention sur le FDAiC (Fonds Départemental d'Aides aux Communes),

Les travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention, avec une prévision de réalisation avant l'automne 2010.

## **INFORMATION – COMMUNICATION**

**Convention ATESAT** (Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) à passer avec les services de l'État. - Direction Départementale des Territoires.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'État (Direction Départementale des Territoires) afin de pouvoir bénéficier de l'ATESAT comprenant la mission d'assistance à la gestion et l'entretien de la voirie communale pour l'année 2010 avec tacite reconduction pour les années 2011 et 2012.

### **Délivrance du permis de détention pour les chiens de 1ere et 2eme catégorie**

Le renforcement des mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux a posé l'obligation d'un permis obligatoire pour la détention de chiens de 1ere et 2eme catégorie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Ce permis obligatoire prend la forme d'un arrêté municipal délivré par le maire.

Pour l'obtenir, tout propriétaire de chien catégorisé 1 et 2 se doit de s'adresser à la mairie pour retirer le formulaire de « *Demande de délivrance d'un permis de détention d'un chien catégorisé* ». Cette demande, dûment remplie et accompagnée de la totalité des pièces justificatives, sera à déposer à la mairie.

Les propriétaires de chiens de catégorie 1 et 2 ont ainsi l'obligation de se mettre en conformité avec la réglementation, en faisant notamment effectuer l'évaluation comportementale.

Vétérinaire agréé pour le département :

Dr Virginie ARZUL – 10 place Ledru Rollin – 72400 La Ferté Bernard – Tel : 02 43 93 06 45

Toutes les informations utiles relatives à cette réglementation peuvent être consultées, soit à la mairie, soit sur le site internet de la commune, soit sur le site internet de la préfecture :

[www.eure-et-loir.pref.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.pref.gouv.fr)

## **CALENDRIER**

**Vendredi 22 janvier : 19 heures - Cérémonie des vœux à la salle de La Métairie.  
Tous les habitants sont conviés à participer.**

Lundi 25 janvier : 15 heures – réunion de travail (assainissement collectif de Coutretôt)

Mercredi 27 janvier : 18 heures 30 – réunion de la CDC (Communauté de Communes du Perche) (Le Maire)

Jeudi 28 janvier :

14 heures – Assemblée Générale du Syndicat Départemental d’Energie  
(Dany Vallée, Roger de Konninck)

18 heures 30 – réunion du Conseil Municipal (assainissement collectif de Coutretôt)

Mardi 23 février : 20 heures 30 – réunion du Conseil Municipal

Jeudi 25 février : 18 heures 30 – réunion de la CDC (Communauté de Communes du Perche)  
(Le Maire)

**Vous retrouverez toutes ces informations (activités municipales, vie des associations et actualités en images,...)**

sur le site internet de la commune : <http://www.trizay-perche.org>